



DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 04 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-sept juin deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2023CM39

13^{ème} édition
du salon de la BD

Convention avec la table
penchée

Convocation du
27 juin 2023

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Johnny GLAVIEUX, Delphine MICELLI, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Nicole CHASTENEZ, Annick SAVOLDELLI, Isabelle CAZIN, Dorothee HAUER, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Frédéric DREZE, Rosanna GILLET.

Pouvoirs :

Mme Nicole CHASTENEZ à Mr Philippe SCAILLIEREZ
Mme Annick SAVOLDELLI à Mme Claudie MARTEL
Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE
Mme Rosanna GILLET à Mr Johnny GLAVIEUX

Monsieur Alain DIENI est élu Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la 13^{ème} édition du salon de la BD aura lieu les 14 et 15 octobre 2023.

Afin de mener à bien son organisation il propose, comme chaque année, un partenariat avec l'association « La Table Penchée » dont le siège social est situé 45, rue Joseph BOULIEZ 59490 SOMAIN.

Pour déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion, l'organisation et l'animation, il propose de signer une convention d'accompagnement.

L'objectif commun des deux parties est d'organiser, de développer et promouvoir le salon de la BD organisé par la commune, et d'une manière plus générale l'accès à la lecture et à la culture sous toutes leurs formes auprès des élèves de l'école élémentaire, des habitants de la commune et des environs.

Dans le cadre du « Salon de la BD 2023 », l'Association prendra en charge et organisera :

- o La création de l'affiche du salon par Clément Oubrierie



- o Des ateliers au sein de l'école élémentaire animés par LAPUSS (comprenant les frais de déplacement en amont du salon)
- o Des séances de contes animées par Pierre Dubois
- o Les différents stands et ateliers
- o Un concert dessiné le samedi soir
- o La communication internet sur sites spécialisés et Facebook dédié au salon
- o Le transport, l'hébergement, la restauration du soir et une indemnisation (par jour) des auteurs
- o L'achat de bandes dessinées pour les concours des meilleures bandes dessinées.

La commune prendra en charge quant à elle :

- o Les frais d'impression des supports de communication papier (affiches, livrets, flyers, etc.) et la communication radio et presse
- o Les frais de distribution sur les communes avoisinantes ;
- o La remise des « Prix BD de l'école Maurice Carême ».
- o L'achat de fournitures diverses pour les ateliers
- o Les frais de restauration durant le salon

Le budget prévisionnel de l'association s'élevant à 13 805.75 € (treize mille huit cent cinq euros soixante-quinze),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- ✓ Le versement d'une première subvention avant le commencement du Salon d'un montant 7 000 € (sept mille euros).
- ✓ Le versement du solde, une fois le salon terminé. Ce solde sera calculé sur la base du budget définitif et sur présentation des justificatifs de dépenses et ce dans la limite du budget prévisionnel mentionné ci-avant.
- ✓ D'accepter l'encaissement de subventions et d'aides financières de partenaires ainsi que les encarts publicitaires dans le livret d'accueil du salon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « la table penchée ».

- DECIDE le versement de deux subventions à l'Association « La Table Penchée »

- Un premier acompte de 7 000 € (sept mille euros) avant le commencement du salon.
- le solde une fois le salon terminé dans les conditions définies ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires (Région, Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romaine ...) et à signer tout document relatif à l'organisation du salon de la BD.

- ACCEPTE l'encaissement de subventions, d'aides financières et d'encarts publicitaires dont les prix Sont fixés comme suit :

Type d'encart	Coût
Logo sur la page partenaires du livret distribué dans les communes avoisinantes format A5 – 10 000 exemplaires + panneau publicitaire à l'entrée du salon format A4	100 €



Logo sur la page partenaires du livret d'accueil format A5 - 500 Exemplaires + panneau publicitaire à l'entrée du salon format A4	50 €
--	------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 07/07/2023



ID : 062-216204800-20230704-2023CM39-DE